

Esquisse d'une théologie dogmatique

Autor(en): **Michaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **10 (1902)**

Heft 39

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ESQUISSE D'UNE THÉOLOGIE DOGMATIQUE.

Il va de soi que la « théologie dogmatique » et le « dogme » sont deux choses différentes. Par *dogme*, nous entendons la doctrine même que J.-C. a enseignée et qu'il a confiée comme un dépôt à son Eglise, en chargeant celle-ci de la transmettre intégralement, de génération en génération, à toute l'humanité, qui y trouvera lumière, consolation et force pour son salut éternel. Par *théologie dogmatique*, nous entendons cette partie de la science théologique qui a pour but de constater ce que le Christ a réellement enseigné et ordonné, d'en établir le vrai sens contre les sens erronés qui ont souvent cours, de l'expliquer, d'en montrer la vérité, la sagesse, la beauté, la sainteté, et de le défendre contre toutes les attaques dont il peut être l'objet. Pour faire cette constatation, cette explication, cette défense, chaque théologien emploie, à ses risques et périls, les procédés et les méthodes, les arguments philosophiques et scientifiques, les documents historiques, qu'il croit naturellement les meilleurs, et il suit le plan qui lui paraît le mieux ordonné. Mais, loin d'être infaillible dans ces travaux multiples, il reste toujours discutable et perfectible.

Qu'il me soit permis d'esquisser, dans cette première étude, le plan général de ce vaste édifice. Plus tard, s'il y a lieu, je reviendrai sur les parties les plus importantes.

	Nos des Traitéés
Introduction. Traité des sciences théologiques . . .	1
I. L'homme — Dieu et les religions:	
1. Traité de l'homme	2
2. Tr. de Dieu	3
3. Tr. de la religion en général	4
Religions historiques:	
4. Tr. du paganisme : indien, persan, égyptien, grec, romain, gau- lois, celtique, slave, scandinave, etc.	5
5. Tr. du judaïsme	6
6. Tr. de l'islamisme	7
7. Tr. du christianisme (sa vérité)	8
8. » » » (son essence): Tr. du surnaturel, de la révélation, de la grâce	9
9. » » » (ses conditions): Tr. du dogme, de la foi et de la science	10
10. » » » (ses sources): Tr. de la tradition et de la Sainte-Ecriture	11
II. L'Eglise et les Eglises:	
1. Tr. de l'Eglise chrétienne en général	12
2. Tr. de l'Eglise orthodoxe	13
3. Tr. de l'Eglise romaine	14
4. Tr. de l'Eglise anglicane	15
5. Tr. des Eglises protestantes	16
6. Tr. des Eglises anciennes-catholiques	17
7. Tr. de l'union des Eglises chrétiennes	18
III. Les Mystères:	
1. Tr. de la trinité	19
2. Tr. de la création	20
3. Tr. de la prédestination et de la providence	21
4. Tr. du péché (originel et personnel)	22
5. Tr. de l'incarnation	23
6. Tr. de la rédemption	24
7. Tr. de la justification	25
8. Tr. de la prière	26
IV. Les Sacrements:	
1. Tr. des sacrements en général	27
2—8. Tr. des sept sacrements: baptême, confirmation, eucha- ristie, pénitence, mariage, ordre, extrême-onction . . .	28—34
V. Eschatologie:	
1. Tr. des fins dernières	35

D'après ce plan, le cours complet de théologie dogmatique comprend trente-cinq traités. En parcourant les titres, on remarquera qu'on pourrait aisément les distribuer en deux grandes parties: l'une, plus générale, qui traite des religions et du christianisme d'une manière générale, et qui renferme les dix-huit premiers traités; l'autre, plus particulière, qui entre dans les particularités du fonds chrétien qui n'ont pas pu être étudiées dans la précédente, et qui embrasse les dix-sept traités suivants. Cette division ne concorde nullement avec ce que l'on appelle d'ordinaire « dogmatique générale » et « dogmatique particulière »; distinction qui n'a d'ailleurs aucune importance pour la clarté et la solidité des idées. D'après la division que je propose, on étudie d'abord le christianisme dans son ensemble, dans ses fondements, dans sa vérité, dans son essence, dans ses conditions, dans ses sources et ses organes de transmission extérieure; puis, après cette étude sommaire de l'édifice, on pénètre plus avant dans l'intérieur, dans les détails de ses mystères et de son culte, jusqu'à son sommet et à son couronnement, l'eschatologie. Du principe premier à la fin dernière, le cours est réellement complet.

Cette disposition des matières est-elle logique et correspond-elle à un exact enchaînement des idées? C'est ce qu'il importe d'examiner.

I.

1° Avant tout, on doit se demander: qu'est-ce que la théologie? est-elle une science? qu'est-ce qu'une science et comment la théologie est-elle une science? A-t-elle une méthode scientifique, et quelle est cette méthode? Cette science est-elle multiple, et quelles sont ses parties? Comment ses parties concourent-elles à son unité? Quelle est la place que la théologie, comme science, occupe parmi les autres sciences? Que reçoit-elle de chacune d'elles et que leur donne-t-elle? Quels sont ses droits et quels sont ses devoirs? Est-elle dépendante ou indépendante, et dans quelle mesure?

Après ces notions spéculatives, c'est le lieu de résumer l'histoire de la théologie, d'en indiquer les principales périodes, les développements et les reculs, les principales œuvres et leurs auteurs. Donc ce premier traité a deux parties: une partie théorique, et une partie historique. On a écrit récem-

ment: « L'histoire des dogmes est la préface nécessaire de la dogmatique. » Autant dire: « L'histoire de la théologie est la préface nécessaire de la théologie. » Le cercle vicieux est manifeste. On ne fait l'histoire que de ce qu'on connaît déjà. Donc la partie historique ne doit venir logiquement qu'après la partie doctrinale. Après cette orientation très générale, on sait sur quel terrain on marche et avec quels instruments on doit opérer pour découvrir la vérité.

2° Certains théologiens font découler la théologie de la révélation, et commencent l'étude de celle-là par l'étude de celle-ci. Plusieurs, considérant que c'est l'Eglise qui est chargée d'expliquer la révélation, commencent leur dogmatique par le traité de l'Eglise, ou plutôt de leur Eglise, étudiée exclusivement à leur point de vue spécial. Plusieurs même, sous prétexte que le pape est le chef infallible de l'Eglise et le flambeau de la révélation chrétienne, commencent par le traité de la papauté ou plutôt du pape même, qu'ils confondent avec la papauté, avec l'Eglise, avec le christianisme.

Cette méthode est erronée, d'abord parce qu'elle fait un faux départ, et ensuite parce qu'elle abonde en cercles vicieux. L'homme qui cherche la vraie religion, a besoin, en effet, de savoir d'abord ce qu'est la religion, sur quoi elle repose, si elle est une vérité ou une erreur. Il n'a pour se guider que ses facultés naturelles, la raison, les sciences qu'il a apprises, la philosophie, l'histoire, etc.; il ne peut faire usage, dans cette situation, que des moyens intellectuels et scientifiques qui sont à sa disposition. Il faut donc lui parler raison et sciences, et l'amener ainsi à la question religieuse. Lui parler d'abord d'une révélation que Dieu aurait faite aux hommes pour leur apprendre quelle est la vraie religion, c'est soulever dans son esprit une quantité de problèmes qu'il n'est pas encore en état de résoudre, ne sachant encore ni ce qu'est l'homme, ni ce qu'est la vie humaine, ni s'il y a un Dieu, ni ce que peut être une révélation divine, etc., etc. Avant la théologie qui touche à la révélation chrétienne, il y a une théologie qui sort du fond même de la raison et des connaissances scientifiques. Cette théologie naturelle doit évidemment précéder la théologie dite surnaturelle; donc débiter par celle-ci est commencer par une illogie et un désordre.

La première chose que l'homme aperçoit et connaît, c'est

lui-même, ce sont les autres hommes, c'est l'univers. C'est par là qu'il faut commencer, et non par Dieu. Sans doute Dieu est le premier Être; mais, dans l'ordre de la connaissance humaine, il n'est pas le premier. Ce n'est pas lui que nous connaissons en premier lieu. Donc le premier traité à étudier, c'est le traité de l'homme ou l'*anthropologie*: son corps, son âme, ses facultés intellectuelles et morales, ses moyens de connaître, sa place dans l'univers, sa vie individuelle et sociale, ses droits et ses devoirs; véritable cours de philosophie et de sociologie, partie doctrinale et partie historique.

3° Lorsque nous nous connaissons nous-mêmes avec l'univers, nous pouvons aborder la question de Dieu; nous l'abordons naturellement avec notre raison, et avec nos connaissances anthropologiques et mondiales. Il ne saurait encore être question d'une révélation directe de Dieu. Ce traité de *théodicée* est donc un traité purement philosophique. En quoi consiste l'idée de Dieu? Comment l'acquérons-nous? L'être qu'elle désigne est-il connaissable? Comment et dans quelle mesure? Que faut-il penser de l'agnosticisme? Dieu existe-t-il? Quelle est sa nature, quels sont ses attributs, quels sont ses actes? Est-il réellement cause première de l'univers? La création est-elle admissible et comment? Et la providence, comment peut-elle se concilier avec l'existence du mal physique, du mal intellectuel et du mal moral? Etc., etc.

4° Après ces deux traités, celui de l'homme et celui de Dieu, vient logiquement celui de *la religion en général*. L'homme étant un être réel, Dieu un être réel, celui-là créature de celui-ci, celui-ci principe premier et fin dernière de celui-là (vérités démontrées dans les deux traités précédents), il est évident qu'il doit exister un rapport réel entre Dieu et l'homme. Tout rapport tient de la nature des deux êtres qu'il relie. Donc la vraie religion doit être divine et humaine; elle doit correspondre à la nature de Dieu et à la nature de l'homme. De là deux séries de qualités que la raison conçoit logiquement. Dans ce traité, il ne s'agit d'aucune religion historique, mais seulement de l'essence théorique de la religion, étant donné qu'elle doit être un lien de vérité, d'amour et de conscience, entre l'homme et Dieu.

5° Lorsque nous sommes en possession de la notion exacte de la religion, nous pouvons nous en servir comme d'une norme

ou d'un critère pour constater ensuite, sur le terrain des faits, si en réalité une telle religion existe. Nous examinons alors toutes les religions positives existantes, et dans cet examen l'ordre d'ancienneté peut être suivi; cet ordre chronologique a l'avantage de faire connaître l'évolution religieuse qui s'est accomplie dans les diverses races humaines, à travers les siècles. La religion primitive doit être recherchée autant que possible; cette religion a-t-elle été monothéiste ou polythéiste? peut-on indiquer, à la lumière de l'histoire et des langues, les étapes successives de l'idée de Dieu dans l'humanité? Qu'est-ce que le *paganisme*? quelles ont été ses formes dans l'Inde, au Japon, en Perse, en Assyrie, en Egypte, en Grèce, dans le monde latin, gaulois, celtique, slave, scandinave, etc.? Que faut-il penser de toutes ces formes, de tous ces mythes, et du paganisme considéré en lui-même? Est-il une religion vraie ou fausse? Correspond-il à la norme établie dans le traité de la vraie religion en général? Il est aisé de répondre: le paganisme est une religion erronée, mais qui renferme des vérités partielles.

6° A côté du paganisme et au milieu même des peuples payens, surgit le *judaïsme*. Qu'est-il et que doit-on en penser? quelles sont ses qualités et ses défauts? ses doctrines religieuses et son histoire?

7° Au judaïsme se rattache, comme idée, l'*islamisme*, de même qu'Ismaël se rattache à Abraham. Sans doute, au point de vue chronologique, l'apparition de l'islamisme est postérieure à celle du christianisme, et l'on pourrait fort bien étudier l'islamisme après le christianisme; mais, je le répète, au point de vue de l'idée religieuse et de la bonne disposition des matières, il me semble préférable de placer le traité de l'islamisme immédiatement après le traité du judaïsme.

8° Vient alors le traité du *christianisme*. Le christianisme correspond-il à la norme de la vraie religion ci-dessus établie? Telle est la question à résoudre. Pour la résoudre exactement, il faut étudier le christianisme d'après les documents d'une historicité certaine. Ces documents sont l'Ancien Testament, dans lequel il plonge des racines et qui lui sert de préparation et d'introduction; le Nouveau Testament, qui raconte ses origines et son premier établissement; et l'histoire, soit profane, soit religieuse, qui a enregistré les faits et gestes des chrétiens.

Il importe de remarquer que nous étudions l'Ancien et le Nouveau Testament après avoir constaté leur historicité, et sans nous appuyer sur eux comme livres sacrés ou inspirés. Dans cette partie du cours, il n'est pas encore question d'une révélation ni d'une inspiration surnaturelles. Nous étudions la Bible comme un livre ordinaire et d'après les méthodes ordinaires et scientifiques de la critique exégétique, philologique et historique. Nous ne réclamons sur ce terrain aucun privilège ni aucune exception. Le droit commun, les procédés communs, la science commune nous suffisent.

Basés sur cette connaissance du christianisme, nous disons : Oui, le christianisme est une religion qui s'harmonise avec la véritable notion de l'homme et avec la véritable notion de Dieu. Il est donc une religion vraie. Bien plus, il est la religion la plus vraie, la plus parfaite, la plus humaine et la plus divine, supérieure à toutes les autres par ses dogmes, par sa morale, par son culte, par son fondateur surtout, le Christ, manifestement envoyé de Dieu pour le salut de l'humanité, véritable Messie, véritable Fils de Dieu, Sagesse divine personnellement unie à l'humanité, infiniment supérieur à tous les prophètes et à tous les fondateurs de religion. On voit l'importance capitale de ce traité.

9° Donc, puisque nous savons quelle est la vraie religion, étudions-la. Demandons-nous immédiatement en quoi elle consiste, et quelle est sa caractéristique essentielle, son idée fondamentale, son principe premier. Ses livres sont là pour nous l'apprendre, comme ils nous ont fait connaître précédemment son origine, son fondateur et son établissement dans le peuple juif d'abord et dans les autres peuples ensuite. Ces livres, nous les avons étudiés, je le répète, non comme des livres divinement inspirés ; car, lorsque nous les avons ouverts pour leur demander quelle notion religieuse ils enseignent, nous ne savions pas encore s'ils étaient des livres sacrés et divinement inspirés. Cela d'ailleurs n'était pas nécessaire ; et il nous a suffi de les étudier comme tout livre historique doit être étudié, d'après les méthodes rigoureuses de la philologie, de l'histoire et de la science, pour arriver à la démonstration, aussi ferme que possible, de la vérité de la religion chrétienne. Maintenant, en les étudiant de plus près, nous constatons qu'ils enseignent, avant tout, la nécessité du *surnaturel*, de la *révélation* et de

la *grâce*, et que c'est sur ce triple élément que le christianisme est fondé. Qu'est-ce que ce surnaturel, cette révélation, cette grâce? Trois questions extrêmement importantes, qui font de ce traité un des plus essentiels de toute la théologie dogmatique, non seulement à cause de la matière même, qui est de premier ordre, mais encore parce que les préjugés et les fausses notions, au sujet de ces trois choses, règnent dans un trop grand nombre d'esprits, voire même de théologiens.

10° A ces notions du surnaturel, de la révélation et de la grâce, sont connexes les notions, fort graves aussi, du *dogme* et de la *foi*, soit qu'on étudie la foi et le dogme en eux-mêmes, soit qu'on les étudie dans leurs rapports avec la science et les sciences. L'accord de la raison avec la foi et de la foi avec la raison, est un sujet toujours ancien et toujours nouveau, parce que les sciences ont une partie mobile et changeante qui les présente sans cesse sous un jour nouveau. Ce n'est ni le dogme ni la foi qui changent, mais seulement les conditions dans lesquelles ils se trouvent par rapport aux sciences, celles-ci se renouvelant constamment.

11° C'est alors qu'une question se pose logiquement: dans quelles sources faut-il puiser pour connaître exactement tous les éléments constitutifs du christianisme? Ces sources sont la *tradition* et l'*Ecriture sainte*: la tradition d'abord, parce que le Christ a transmis oralement ses enseignements et ses préceptes, sans rien écrire; ensuite l'Ecriture, parce que les livres du Nouveau Testament n'ont été écrits et admis comme canoniques que plus tard. Il va de soi que l'on entend par tradition non pas les traditions particulières de telle époque et de telle localité seulement, mais la tradition universelle: *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*. De là le double traité de la tradition et des Ecritures, dans lequel sont élucidées les questions d'inspiration et de canonicité, sur lesquelles pèsent encore tant de malentendus; et dans lequel sont exposées les règles d'une saine exégèse, en vue d'une exacte interprétation de la Bible. La critique exégétique ne saurait flotter à l'aventure, ni être laissée à l'arbitraire des pseudo-mystiques, qui croient avoir le droit d'user et d'abuser du sens littéral le plus grossier ou du sens accommodatice le plus fantaisiste. Ici encore, la matière est d'une extrême gravité.

De ces deux derniers traités ressort clairement la notion du critérium théologique, c'est-à-dire du moyen de discerner ce qui est dogme et ce qui ne l'est pas, ce que l'Eglise universelle a toujours cru comme vérité divine enseignée par J.-C. même et ce qui n'a été admis, comme spéculation théologique ou comme explication de la foi, que par un certain nombre de théologiens ou d'Eglises particulières. Cette notion du critérium est aussi capitale, si l'on veut guérir et éviter à l'avenir ce mal qui a tant nui à l'Eglise et au christianisme, à savoir : la confusion du dogme et des opinions, du divin et de l'humain, disons même du vrai et du faux.

12° A la notion de la tradition et à celle de la canonicité se rattache la notion de l'Eglise. Telle est la vraie place de l'*Eglise chrétienne*, qu'il faut bien se garder de confondre avec le christianisme même : le christianisme est une religion, l'Eglise n'est qu'une société religieuse, deux choses fort différentes. Comme société des disciples du Christ, l'Eglise a été établie la dépositaire et la gardienne de toutes les vérités et de tous les préceptes que le Christ a enseignés. Il est donc tout naturel que le traité de l'Eglise chrétienne suive le traité du christianisme et les trois autres dont je viens de parler, qui sont comme les annexes du traité du christianisme. Ce n'est pas l'Eglise qui crée le surnaturel, ce n'est pas elle qui révèle ni qui fait les dogmes, ce n'est pas elle qui est la source de la grâce et de la foi ; le surnaturel, la révélation, le dogme, la foi, la grâce, viennent de Dieu même par le Christ. L'Eglise, encore une fois, n'est qu'une dépositaire, une gardienne, une missionnaire, non pour diminuer ou ajouter, mais pour conserver et transmettre ce qu'elle a reçu. La notion exacte de l'Eglise, telle que le Christ l'a enseignée à ses disciples et telle que ceux-ci l'ont transmise, doit être d'autant mieux élucidée qu'elle a été obscurcie par l'esprit de parti et par le zélotisme confessionnaliste. J.-C. a-t-il réellement fondé une Eglise ? quelle idée en a-t-il donnée ? en quoi consiste la hiérarchie qu'il a établie non pas sur son Eglise, mais dans son Eglise ? en quoi consistent l'autorité et la liberté dans l'Eglise ? quels sont les droits et les devoirs, soit des simples fidèles, soit des membres de la hiérarchie ? qu'est-ce qu'un concile et quelles sont les conditions de l'œcuménicité d'un concile ? Que peut faire un tel concile, et que ne doit-il pas

faire? etc., etc. Telles sont les questions qui sont étudiées, entre autres, dans le traité de *l'Eglise chrétienne en général*.

13° Après avoir ainsi précisé, d'après les documents chrétiens (Ecriture et tradition universelle), ce que la véritable Eglise chrétienne doit être, il est logique de se transporter sur le terrain des faits et de se demander ce qu'il faut penser, d'après la norme qui vient d'être mise en lumière, des différentes Eglises qui se disent chrétiennes et qui se partagent une partie de l'humanité. Comme dans la question des religions historiques, on peut suivre l'ordre chronologique, à cause de l'avantage, déjà signalé, qu'il implique. Donc la première Eglise chrétienne qui s'offre à l'examen du chercheur est *l'Eglise orthodoxe*, ou l'Eglise indivisée des huit premiers siècles, l'Eglise universelle ou catholique des Pères et des sept conciles œcuméniques, Eglise qui s'est continuée *soit* dans les quatre patriarchats orientaux, malgré le joug musulman qui pèse sur eux et malgré le propagandisme romain qui a cherché et cherche encore à s'insinuer parmi leurs théologiens, *soit* aussi dans le patriarcat occidental, malgré les innovations de la papauté romaine et malgré les divisions suscitées par cette papauté, innovations et divisions contre lesquelles de nombreux fidèles ont protesté à toutes les époques.

14° C'est ainsi que le traité de l'Eglise orthodoxe ou catholique (je prends le mot « catholique » dans son sens d'« universel ») appelle logiquement et chronologiquement le traité de *l'Eglise romaine*, traité extrêmement important, étant donné le rôle que cette Eglise prétend avoir le droit de jouer dans le monde, rôle de domination sur toutes les autres Eglises. Le rôle de cette Eglise, ses ambitions, sa constitution, ses dogmes, sa discipline, correspondent-ils à la norme qui a été établie plus haut? Aucunement. La démonstration de cette non-conformité est facile à faire. Les documents et les preuves abondent. Aussi ce traité est-il un des plus volumineux et des plus documentés de toute la théologie.

15° Viennent ensuite les traités de *l'Eglise anglicane* et des *Eglises protestantes*. Je place celui de l'Eglise anglicane avant celui des Eglises protestantes, parce que l'Eglise anglicane, qui a conservé l'épiscopat et plusieurs traditions catholiques, est plus voisine des Eglises précédentes que les Eglises luthériennes, calvinistes, zwingliennes, etc. Mais cet ordre importe

peu. L'étude, ici comme ailleurs, doit porter sur le fond des choses, et elle doit embrasser la doctrine et l'histoire. Cette étude, bien conduite, constate que ces Eglises, tout en enseignant plusieurs vérités chrétiennes et tout en ayant rendu de grands services à la religion et à l'Eglise, sont trop divisées, non seulement dans les opinions et spéculations théologiques (ce qui est inévitable et d'ailleurs utile), mais aussi dans l'enseignement des dogmes mêmes, et qu'ainsi elles ne correspondent pas suffisamment à la norme ecclésiastique établie précédemment.

16° Après la réforme protestante du XVI^e siècle, la réforme catholique du XIX^e. De là le traité des *Eglises anciennes-catholiques*, où sont étudiées l'Eglise ancienne-catholique de Hollande, celle d'Allemagne, celle de Suisse, celle d'Autriche, celle de France, etc. Il importe de préciser la réforme ecclésiastique et la réforme théologique auxquelles ces diverses Eglises travaillent, le but qu'elles poursuivent, les doctrines qu'elles enseignent; il importe surtout de constater si, oui ou non, elles professent exactement, comme elles l'affirment, les dogmes de l'ancienne Eglise indivisée, et si la ligne de démarcation qu'elles tracent entre ces dogmes et les spéculations théologiques qui y ont été ajoutées dans le cours des siècles par tels et tels théologiens, est conforme à la patrologie et à l'histoire. Ce point est aussi de la plus haute importance pour la propagation du vrai christianisme universel dans le monde.

17° Enfin, après l'exposé de toutes ces divisions entre les Eglises particulières, il importe d'exposer aussi les efforts qui ont été tentés et qui le sont encore pour rétablir l'union nécessaire, dont le Christ a parlé quand il a dit: Qu'ils soient un! De là le traité de l'*Union des Eglises chrétiennes*, où sont indiquées et discutées toutes les tentatives d'union, et où l'on explique, d'une part, pourquoi elles ont échoué, et, d'autre part, par quels moyens on pourrait réussir.

Telle est la première partie de ce cours. Il me semble que la construction en est logique, la disposition claire, la méthode aussi rationnelle et aussi scientifique que possible; que tout cercle vicieux et toute pétition de principes y sont évités; que les questions ne sont posées ni trop tôt ni trop tard, et que les matériaux destinés à les résoudre sont amplement fournis

et de bonne qualité. Toutefois il est manifeste que ce n'est là qu'une connaissance sommaire du christianisme et de la vie religieuse, et que cette première connaissance, trop générale encore et par conséquent insuffisante, doit être complétée : c'est ce qui reste à faire dans la seconde partie ou les dix-sept traités suivants. Qu'on veuille bien le remarquer, si je divise ce cours de théologie en ces deux *parties*, ce n'est nullement pour distinguer deux *espèces* de théologie, l'une imparfaite et incomplète, en quelque sorte inférieure, à l'usage des esprits inférieurs, des praticiens pressés qui peuvent se contenter de notions sommaires, et l'autre, supérieure, pour les théologiens savants, pour une sorte d'élite. Non. Il n'y a pas deux théologies telles qu'on vient de les décrire. D'ailleurs, si l'on a compris la première partie de ce cours, telle que je l'ai expliquée, on doit être convaincu de son caractère scientifique et même profond, non moins capable que la seconde de satisfaire les esprits supérieurs et l'élite des théologiens. La division que j'adopte n'a qu'une portée *didactique*, et elle ne touche nullement à l'*essence même* de la théologie.

II.

18° Cette seconde partie, plus intime et plus détaillée, embrasse les mystères chrétiens, les sacrements et les fins dernières.

Mais, dira-t-on peut-être, ces trois sujets appartiennent à l'essence du christianisme, et par conséquent il aurait fallu les étudier immédiatement après les traités du surnaturel, de la révélation, de la grâce, du dogme, etc., et avant l'ecclésiologie : car ils sont évidemment plus importants que l'Eglise même. Parler de la trinité, de la création, de la providence, de l'incarnation, etc., après les questions de romanisme, d'anglicanisme, de protestantisme, c'est méconnaître l'ordre et l'importance des questions. — L'objection serait sérieuse s'il s'agissait de classer les matières à étudier d'après leur valeur intrinsèque : il faudrait, en effet, dans ce cas, commencer par Dieu même, par la trinité, par la révélation, par le surnaturel, par le Christ, et cela avant même qu'il fût question de l'homme, de ses facultés, de ses faiblesses, de ses péchés. Mais il s'agit de l'ordre d'enseignement, c'est-à-dire de l'ordre qui permet d'exposer et de discuter les questions avec le plus de clarté

et de logique; bref, il s'agit de l'ordre *didactique*, et non de l'ordre *hiérarchique* des choses mêmes. Or il est évident que les dogmes et les mystères chrétiens doivent, avant tout, être constatés historiquement, en ce sens qu'on doit établir, par l'histoire, qu'ils ont été, de fait, enseignés par le Christ, par les apôtres, par les Eglises apostoliques. De là l'antériorité nécessaire des traités de la tradition, de l'Écriture et de l'Église, sur les traités qui expliquent la nature, la portée, la signification des mystères en question. C'est l'Église qui en est la dépositaire; il faut donc qu'elle soit connue comme telle pour qu'on puisse lui demander de faire connaître le contenu du dépôt qui lui a été confié. C'est l'Église qui administre les sacrements; il faut donc qu'elle soit connue pour que l'on puisse comprendre sa liturgie, sa discipline, sa conduite dans la direction des âmes vers la sainteté et vers le salut. Telle est la raison, péremptoire me semble-t-il, qui m'a déterminé à préférer le plan que j'indique. Ce n'est pas que je rattache, comme l'a fait Schleiermacher, la notion de la dogmatique à celle de l'Église. Non, je le répète, le dogme ne dépend pas de l'Église, puisqu'il est l'enseignement de J.-C. même à son Église et au monde; mais la connaissance de ce fait particulier que tel enseignement vient bien réellement de J.-C., cette connaissance, dis-je, relève de la tradition universelle, constante et unanime de l'Église, et c'est ainsi qu'il y a un rapport historique entre la *connaissance* du dogme (je ne dis pas l'*essence* du dogme) et l'Église.

Le premier des mystères est celui de la *trinité*. Comment cette question doit-elle être traitée? Quel est le strict enseignement de l'Écriture sur ce point? En quoi les Pères sont-ils unanimes, et en quoi ne le sont-ils pas? Que faut-il entendre par la vie divine et par les trois « personnes » divines? Comment éviter le trithéisme? La doctrine trinitaire bien comprise est-elle un progrès sur le simple théisme philosophique? Dans quelle mesure les Pères ont-ils réussi à éclaircir cette question par la psychologie? Comment distinguer nettement ce qui est de foi et ce qui n'est que spéculation théologique libre? Beaucoup de préjugés et d'erreurs sont encore à dissiper dans cette matière métaphysique et ardue, où trop souvent la subtilité et l'ergotage ont essayé de remplacer la simplicité et la profondeur.

19° Après avoir considéré Dieu en lui-même et dans sa vie intérieure, il est rationnel de l'étudier dans sa vie externe. De là les traités de la *création*, de la *prédestination* et de la *providence*. Ces trois notions s'enchaînent et il est difficile d'expliquer l'une sans les deux autres. D'après l'ordre des réalités, il est certain que ces trois actes sont simultanés en Dieu, qu'ils n'en sont même qu'un; que c'est nous qui les distinguons pour les mieux comprendre, la faiblesse de notre raison nous obligeant de distinguer entre elles les idées et les choses que nous ne pouvons pas embrasser simultanément dans leur ensemble et dans leur unité. Dès lors, il me semble qu'il est bon d'unir les notions de prédestination et de providence, parce qu'elles s'éclaircissent mutuellement. D'autre part, la prédestination et la providence ayant pour objet la destinée des créatures, n'est-il pas mieux de parler d'abord de la création, de sa possibilité, de sa réalité, des créatures en général, de leur contingence, de leurs conditions d'existence, de l'homme primitif, des esprits supérieurs à l'homme, des anges, des démons, etc., et de ne traiter qu'ensuite de leur destinée, soit de la prédestination divine et de la providence? Ici encore, beaucoup d'obscurités ont été répandues, des monstruosité même ont été enseignées par certains théologiens. C'est à une saine dogmatique de les réfuter et d'établir clairement, contre les préjugés et l'ignorance, la véritable notion chrétienne de Dieu et de la providence.

20° La question du premier homme conduit à celle du premier *péché*, et celle-ci à celle du *péché originel*, question toujours ancienne et toujours nouvelle. Que d'assertions fantaisistes à contrôler et à écarter!

21° Nous arrivons ainsi logiquement au traité de l'*incarnation*: car, alors même que la Sagesse divine se serait unie à la nature humaine indépendamment de la faute d'Adam, il est certain que, de fait, l'incarnation a pour but de purifier, de perfectionner, de diviniser même la nature humaine. En quoi consiste donc le mystère de l'incarnation? Quel est l'enseignement précis de l'Écriture, de la tradition universelle, des conciles œcuméniques, sur cette matière? Comment l'arianisme, l'apollinarisme, le nestorianisme, le monophysisme sont-ils des erreurs? Cette première partie de la *Christologie* est du plus

haut intérêt pour les chrétiens, et pour faire comprendre exactement la vie de Jésus-Christ.

22° Le traité de la *rédemption* est le complément logique du traité de l'incarnation. En quoi consiste cette rédemption opérée par le Christ? Comment et pourquoi était-elle nécessaire? Comment a-t-elle été accomplie de fait? Ici encore, des notions erronées sont à réfuter. Ce mystère est le centre même du christianisme; toute la vie chrétienne, toute la morale chrétienne, toute la sainteté chrétienne, en découlent. Tout chrétien, en étudiant ce traité, doit se dire: *res tua agitur*.

23° De là le traité de la *justification*, où est expliquée la manière, pour l'homme qui croit au Christ et à l'œuvre du Christ, de s'appliquer à lui-même la justice du Christ sauveur, en vivant de sa vie, en souffrant de ses souffrances, en participant à son sacrifice et à sa mort. C'est ici le point central où toute la théologie morale et toute la théologie mystique se greffent sur la théologie dogmatique; c'est ici que la notion de la sainteté est analysée dans tous ses éléments, et que la doctrine de la justification par la foi et par les œuvres trouve sa véritable explication.

24° On est justifié par la foi en Dieu et en son Christ, et par les œuvres saintes que cette foi inspire au cœur, à la volonté, à la conscience; de là la prière et le traité de la *prière*. En quoi consiste la prière chrétienne? Quelles en sont les formes? Quelle en est l'efficacité?

25° Foi, œuvres, prières, sacrements, tels sont les principes fondamentaux de la vie chrétienne. Donc, après les traités précédents, viennent logiquement d'abord le traité des *sacrements en général*, ensuite les sept traités particuliers relatifs aux sept sacrements: le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, le mariage, l'ordre, l'extrême-onction. Avant d'entrer dans l'étude de chaque sacrement, il importe souverainement de connaître très exactement ce qu'est un sacrement, quelle en est la signification, la valeur et la portée religieuse. Les idées les plus superstitieuses règnent encore dans une infinité d'esprits sur cette question capitale; les imaginations battent la campagne sur la manière dont « les sacrements opèrent et sanctifient »; de là la fameuse théorie de l'*ex opere operato*, qui n'est que l'introduction de la magie payenne dans la théologie des partisans de cette théorie. La théologie

scientifique et vraiment chrétienne doit réfuter et écarter toutes les conceptions payennes qui se sont glissées dans cette scolastique théologique. A ce point de vue, ce traité est l'un des plus importants de toute la dogmatique et l'on ne saurait lui accorder trop d'attention.

26° La notion du sacrement en général, comme signe et comme symbole de la grâce divine conférée par le Christ même, trouve naturellement son application dans chacun des sept sacrements. Chaque sacrement ayant son but et son caractère spécial, offre aussi des difficultés particulières, qui font surgir une foule de questions. — Qu'est-ce que le *baptême*, et comment l'âme est-elle régénérée dans le baptême? Qui la régénère? Est-ce l'eau, ou le prêtre, ou le Christ même? Le baptême des hérétiques est-il valide, absolument ou moyennant certaines conditions? Quel rapport y a-t-il entre le baptême et la doctrine? Quel rôle l'intention joue-t-elle dans cette question? — La *confirmation* est-elle un sacrement? En quoi consiste-t-elle? Quelle est sa valeur spirituelle? Quel en est le ministre légitime? — Le traité de l'*eucharistie* est un des plus considérables doctrinalement et historiquement. Mais, quoique d'une grande complexité, il peut être ramené à un fonds dogmatique très simple et très clair. Ce n'est pas le Christ qui a compliqué ce mystère, ce sont les théologiens par leurs vaines subtilités et par leur logomachie puérile. Avec certains d'entre eux, on est littéralement dans un monde à part, et l'on se demande si ce sont encore des esprits sérieux. Les foules ignorantes et abusées les suivent aveuglément et passionnément. Raison de plus pour rétablir le vrai sens des Ecritures d'après l'enseignement universel des Pères. Les Pères n'ont point été hérétiques; donc le langage qu'ils ont tenu dans l'explication de l'eucharistie, nous pouvons le tenir encore. — Le traité de la *pénitence* n'offre pas moins de confusions et de difficultés: confusion de la pénitence comme vertu et de la pénitence comme confession; confusion de la confession faite à Dieu et de la confession faite au prêtre; confusion de la confession privée et de la confession publique; difficultés sur la gravité des péchés, sur la nature et les actes de la contrition, sur l'absolution, sur le rôle du ministre dans l'administration de ce sacrement, sur la satisfaction et l'expiation, sur les fameuses indulgences, etc., etc. — Le traité du *mariage* est devenu aussi avec le temps

très compliqué. On ne s'est pas contenté d'expliquer comment le mariage, contrat naturel et civil, est aussi, pour les chrétiens, un sacrement, en quoi il consiste comme tel, quelle en est l'essence, quel en est le ministre, quelles en sont les formes et les conditions, quelle en est l'indissolubilité, etc.; on en a surtout réglé l'administration, on a créé des empêchements prohibitifs et même dirimants, on a établi entre les contractants des degrés de parenté, les uns permis, les autres défendus; on a toutefois accordé des dispenses, dispenses moyennant finances, etc. Est-ce bien alors d'un acte religieux qu'il s'agit? — Le traité de l'*ordre* présente aussi de nombreuses difficultés: quels sont les degrés hiérarchiques établis par le Christ? Comment et par quoi se différencient-ils? Quelle est la mission de chacun? L'épiscopat est-il différent de la prêtrise, ou simplement distinct? En quoi et comment? En quoi consiste l'autorité ministérielle et administrative de la hiérarchie? Quelles en sont les limites? Quelle est l'essence du sacerdoce? En quoi le sacerdoce spécial, conféré dans le sacrement de l'ordre, est-il distinct du sacerdoce général conféré à tous les chrétiens dans le sacrement du baptême? Quels sont les droits et les devoirs d'une Eglise particulière, lorsque la hiérarchie lui fait défaut? Comment concilier le sacerdoce conféré aux évêques et aux prêtres avec le sacerdoce de J.-C., seul pontife de la Nouvelle-Alliance? J.-C. n'est-il pas toujours le ministre même de la grâce dans l'administration des sacrements? Quelles sont les conditions d'une ordination valide, et quand une ordination irrégulière est-elle invalide ou nulle? Etc., etc. — Enfin, le sacrement de l'*extrême-onction*. Il est, avec celui de la confirmation, le plus simple de tous; il y a, en effet, peu d'obstacles qui ne soient levés *in articulo mortis*.

Le côté matériel des sacrements empêche quelquefois d'en voir la beauté spirituelle. C'est au dogmatiste à la faire ressortir, et à expliquer aussi pourquoi il y a dans l'Eglise sept sacrements, non certes à cause du chiffre sept, qui en lui-même n'a aucune importance, mais parce que, de fait, les sept sacrements correspondent aux sept actes principaux de la vie humaine, individuelle ou sociale.

27° Enfin, l'*eschatologie* termine le cours de la dogmatique. C'est un des traités les plus difficiles et les plus attrayants pour les penseurs qui se sont préoccupés de la destinée individuelle

de l'homme. La mort, la vie future, les conditions de la vie future, le jugement de Dieu, la justice de Dieu, la miséricorde de Dieu, les récompenses et les châtiments, la résurrection, l'éternité, ce sont là des sujets d'une profondeur insondable. Malheureusement ni l'Écriture ni la tradition universelle ne nous donnent sur eux une lumière complète, et quoi qu'on fasse, le mystère plane sur tous. Le devoir du dogmatiste consiste à exposer ce que l'Écriture sainte enseigne clairement et ce qu'elle laisse dans l'obscurité, ce que la tradition universelle a transmis et les opinions particulières qui ont été enseignées par tels et tels Pères, ce que la raison humaine peut dire avec certitude et ce qu'elle ne peut avancer qu'à titre d'hypothèse plus ou moins vraisemblable ou probable. Les questions de résurrection, d'immortalité, de purification, d'apocatastase, méritent une attention d'autant plus grande qu'on les a obscurcies par des préjugés, des superstitions et des erreurs. On sait, par exemple, comment la grande doctrine de la purification des âmes, si claire dans les Écritures et dans l'ancienne Eglise, est devenue la théorie romaniste du lieu appelé purgatoire, lieu où l'on souffre les mêmes supplices que dans le lieu appelé enfer, avec cette différence qu'on peut sortir du purgatoire par plusieurs moyens, notamment par celui des indulgences papales ! De telles aberrations (pour ne pas dire exploitations) doivent être réfutées solidement et clairement, soit au point de vue chrétien, soit au point de vue purement philosophique.

Tel est le vaste cycle que parcourt le dogmatiste, dans l'étude de la sublime épopée qu'est la vie de l'homme, à la double lumière de la raison humaine et du dogme chrétien.

Je n'ai voulu, dans cette étude préliminaire, qu'indiquer, comme dans une simple introduction, les principales questions et leur enchaînement logique et didactique. Chaque traité est, à son tour, un tableau spécial, une mine à creuser, un monde à parcourir, étape par étape. Rédiger ces trente-cinq traités serait l'œuvre d'une longue vie de travail opiniâtre et de patience presque surhumaine. Je ferai ce que les circonstances me permettront de faire, m'arrêtant de préférence aux traités qui me seront signalés comme étant les plus urgents.

Si l'on me demande *dans quel esprit* seront rédigées ces études, je répondrai : dans l'esprit même qui a présidé, pen-

dant ces trente dernières années, à leur composition, c'est-à-dire dans l'esprit de l'*ancienne Eglise catholique*. Tous les chrétiens, à quelque confession qu'ils appartiennent, reconnaîtront qu'il y a eu, pendant les huit premiers siècles chrétiens, une Eglise qui embrassait à la fois l'Orient et l'Occident et qui n'était pas encore divisée en deux tronçons. C'est à cette époque de l'union que nous nous reportons, c'est sur ce terrain des Pères et des grands théologiens des huit premiers siècles, sur ce terrain des grands conciles œcuméniques, que nous étudions le christianisme primitif et l'Eglise primitive. A cette époque, ni l'Eglise ultramontaine, ni les Eglises protestantes n'existaient; par conséquent, nous ne les y rencontrons pas. Il ne faut pas, en effet, les confondre elles-mêmes avec les appréciations qu'elles ont émises, depuis leur organisation en Eglises séparées de l'ancienne Eglise catholique, sur cette ancienne Eglise catholique; ce sont choses fort différentes. Leurs appréciations, leurs manières de juger et d'interpréter les dogmes, la morale, la constitution, les sacrements de l'Eglise des huit premiers siècles, nous les apprécierons et les jugerons à notre tour, objectivement, dans l'esprit même de l'ancienne Eglise et du christianisme primitif. Les progrès qu'ont faits les sciences théologiques pendant les trois derniers siècles et surtout pendant le XIX^e, nous les utiliserons, pour autant qu'ils sont fondés et définitifs; nous utiliserons surtout les grandes libertés d'interprétation que les Pères ont su associer à leur foi ardente, dans l'application qu'ils ont faite du critérium vraiment catholique, nullement ultramontain, nullement protestant, qui a existé bien avant Vincent de Lérins, qui est déjà nettement visible dans le *dic Ecclesiæ* que le Christ lui-même nous a recommandé (*Matth.* XVIII, 17) et que Vincent de Lérins a si exactement formulé. Dans cet esprit, nous ne sommes ni de Paul, ni d'Apollon, ni de Céphas (*I Cor.* I, 12); nous ne sommes que du Christ, notre seul Maître: nous associons ainsi, réellement et sagement, croyons-nous, l'autorité et la liberté, la foi objective et la foi subjective, le témoignage de l'Eglise universelle et le libre examen du savant (*omnia probate, quod bonum est tenete; I Thess.* V, 21), en un mot les droits de l'Eglise comme société religieuse et spirituelle, et ceux de la raison, de la conscience et de la science.

Les lecteurs jugeront. Toutes leurs observations seront reçues avec le même respect qui les aura inspirées. *Amicus Plato, magis amica veritas*. D'ores et déjà nous nous permettrons deux observations. D'abord, plus nous avançons dans l'étude des Pères, plus nous constatons la très grande liberté qu'ils ont prise, non pas de suspecter les dogmes reçus par l'Eglise, mais de les expliquer d'après la philosophie et les sciences de leur temps. Ensuite, plus nous constatons cette liberté d'interprétation et cette diversité d'explications, plus nous sommes étonnés de les voir ignorées ou méconnues, soit chez ceux des protestants qui, confondant la tradition universelle avec les traditions locales et temporaires, n'attachent pas à la tradition universelle l'importance historique qu'elle mérite, soit surtout dans d'autres Eglises, qui, tout en professant théoriquement un grand respect pour les Pères, les lisent trop peu, ou les lisent mal, ou choisissent dans leurs explications ce qui est actuellement à leur convenance, laissent le reste, veulent surtout rendre obligatoires comme *dogmes* celles de ces explications théologiques qui leur plaisent, et traitent d'hérétiques les Eglises qui les rejettent. Nous réclamons pour tout chrétien vraiment catholique, vraiment orthodoxe, les mêmes libertés que celles des Pères. Nous réclamons pour les théologiens vraiment catholiques, vraiment orthodoxes, le droit de faire prévaloir les données certaines des sciences de notre époque sur les fantaisies des époques précédentes et sur les préjugés puérils que l'ignorance de ces époques n'a que trop répandus. Nous disons qu'agir ainsi, c'est agir dans l'esprit même des Pères. Nous repoussons comme anticatholiques et antiorthodoxes cette confusion des vrais dogmes avec les simples spéculations théologiques, et surtout cet esprit d'asservissement et de domination qui veut imposer aux fidèles un joug que nos Pères n'ont pas connu, et que le Christ, libérateur de nos âmes, ne nous a nullement imposé. Écoutons Pierre disant au concile de Jérusalem: *Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus?* (*Act.* XV, 10). Écoutons surtout le Maître: *Et vobis Legisperitis vœ, quia oneratis homines oneribus quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas* (*Luc*, XI, 46). Tel sera l'esprit de ce cours.

E. MICHAUD.